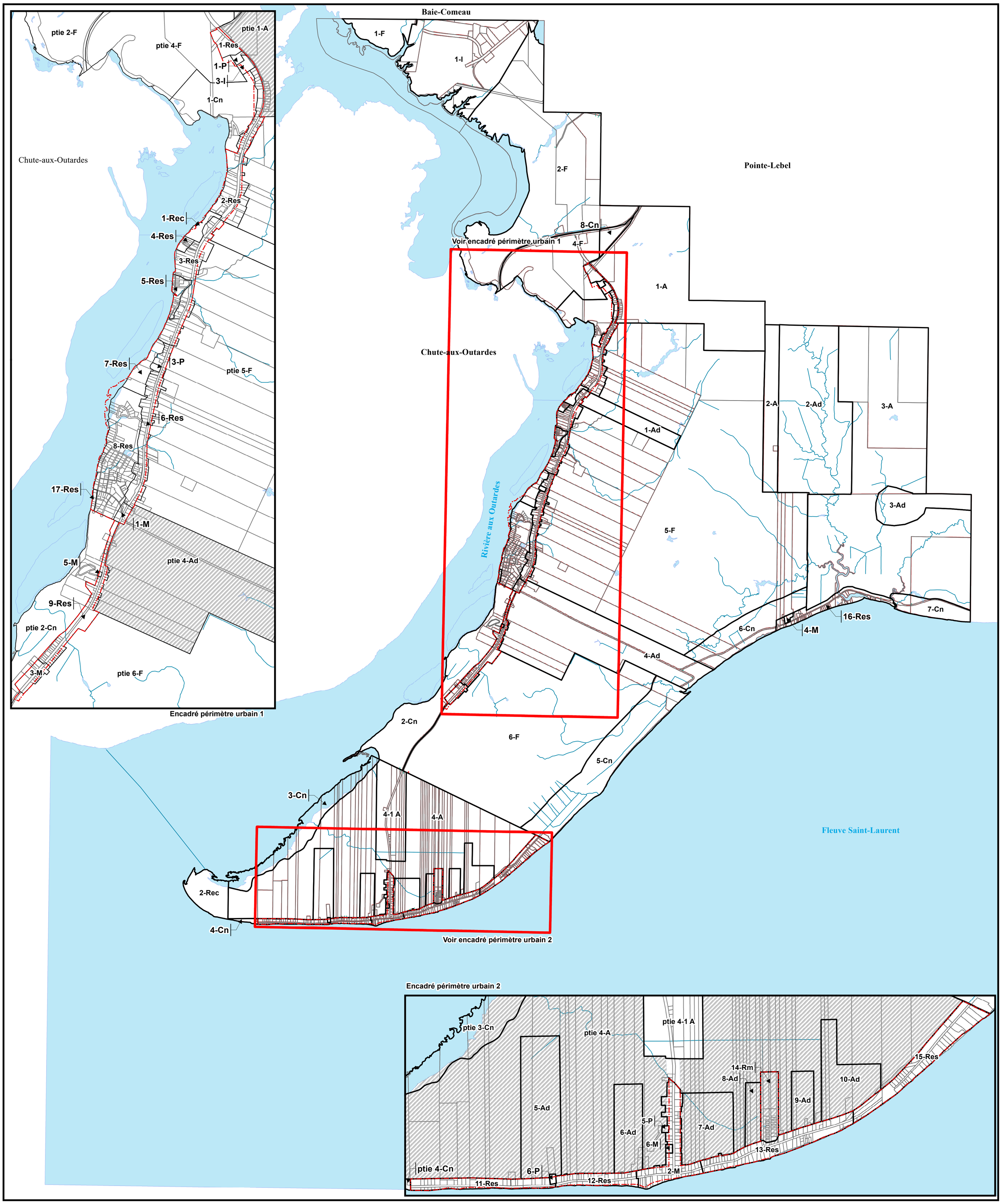

Municipalité de Pointe-aux-Outardes

RÈGLEMENT DE ZONAGE

PLAN DE ZONAGE
NUMÉRO 35820-6

Affectation dominante

A	Agricole	Rm	Maison-mobile
Ad	Agrodynamique		
Cn	Conservation		
F	Agroforestière		
I	Industrielle		
M	Mixte		
P	Publique et institutionnelle		
Rec	Récréotouristique		
Res	Résidentielle		

- Périmètre urbain
- Limite municipale
- Limite de zone
- Limite de terrains (Matrice graphique)
- Zone agricole permanente
- 4-Cn Numéro de zone et affectation

Mise à jour

Date et No Projet:	Description:
358-20	Remplacement
375-24	Modification

Note:
Ce plan remplace le plan de zonage produit par le groupe DDM. Il est fondé sur le plan produit par cette société en apportant les modifications requises par le reglement 350-19 et en ajustant les limites de zones à celles des propriétés, de même qu'en assurant le zonage de toutes les parties du territoire.

Serge Deschênes, maire

Dania Hovington, secrétaire-trésorière

0 0.25 0.5 1 1.5 Km
1:30,000

Dessiné par:
Audrey Gobeil, tech.

Approuvé par:
Jean-Yves Bouchard, Urbaniste

Février 2021